

Rapport de Diagnostic Immobilier

IMMONORISK vous permet de gérer l'ensemble des diagnostics obligatoires : Amiante, Etat Termite et Etat parasitaire, Constat des Risque d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique, Gaz, Electricité, Etat des Servitudes « risques » et d'information sur les sols

FACTURE

SAS IMMONORISK

Les ateliers 45 boulevard Vincent Auriol
31170 TOURNEFEUILLE

Tél. 06 67 25 56 33

Fax.

SIRET : 83773412800015

N°identification TVA :

Police d'assurance : 181.298.716

Code APE : 7120B

Madame et Monsieur ROQUES Hervé

63 chemin de Belloc

31180 LAPEYROUSE-FOSSAT

Date	Numéro	Code Client
07/10/2019	FA191007 691	ROQ00001

Facture correspondant au(x) dossier(s) :

Num. dossier	Réf. Dossier	Effectuée le	Adresse Bien	Propriétaire
806	806-01.10.19-ROQUES	01/10/2019	63 chemin de Belloc 31180 LAPEYROUSE-FOSSAT	ROQUES Hervé (Madame et Monsieur)

Num. dossier	Réf. article	Désignation	Qté.	PU TTC (€)	Montant TTC (€)	TVA (%)
806	PACK001	Pack 5 diagnostics obligatoires avant vente Maison 151m ²	1,00	270,00	270,00	20,00
		Constat amiante établi pour la vente d'un bien	1,00			
		Etat du bâtiment relatif à la présence de termite	1,00			
		Diagnostic de performance énergétique	1,00			
		Etat de l'installation intérieure d'électricité	1,00			
		Etat des risques naturels, miniers et technologiques - ERP	1,00			

Montant HT (€)	TVA (%)	Montant TVA (€)
225,00	20,00	45,00

Total TTC	270,00 €
Total TTC net	270,00 €
Total TVA	45,00 €
Total HT net	225,00 €

Règlement(s) déjà effectué(s) :

Total déjà réglé	270,00 €
------------------	----------

Date	Montant (€)	Moyen de paiement
01/10/2019	270,00	Chèque

MONTANT A PAYER
0,00 €

Facture acquittée

Les attestations délivrées restent la propriété de la société IMMONORISK jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)

Loi N°92-1442 du 31 décembre 1992 : la présente facture est payable comptant. En cas de non-paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, selon la formule suivante : $Facture\ TTC \times Taux\ fixé\ par\ la\ loi \times n\ jours.$

360 jours

Selon l'article D441-5 du code du commerce, Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.